

Vos sapins *aussi* ont droit à *une seconde vie !*

Organisée par votre commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, l'opération de recyclage de votre sapin est l'occasion de lui donner une seconde vie. Il sera ensuite broyé et utilisé pour le paillage des espaces verts de votre commune.



**Les sapins doivent être naturels,
sans décoration ni sac ni neige artificielle.**

A ABONCOURT - DÉPOSEZ VOTRE SAPIN :

Du samedi 03 janvier au mercredi 21 janvier 2026
Lieu du dépôt : rue de l'Ancien Lavoir (atelier municipal)